

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURACommune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD**

DCM_20201207_03

Séance du 7 décembre 2020**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de la convocation :

30 novembre 2020

Date d'affichage**du compte rendu :**

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Liaison modes doux entre la colonie et Petit-Villard
Demande de subventions « Plan de relance » et DETR**

Un chemin piétonnier de 200 m environ permettrait de sécuriser les piétons et les vélos le long de cette portion de route départementale, sur le même modèle de ce qui a été fait entre Froidefontaine et Mignovillard. Ce projet pourra être concrétisé en cas d'accord de l'association foncière de Mignovillard de céder le terrain concerné à la Commune et en cas de validation par le conseil départemental.

Le budget prévisionnel pour cette opération est de 9 000 € HT :

Postes de dépenses	Budget (HT)
Terrassement	8 000,00 €
Barrières	1 000,00 €
Total	9 000,00 €

Le plan de financement est le suivant :

Cas de subventions État, Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
État (DETR)	25 %	2 250 €
Département du Jura	25 %	2 250 €
Comcom Champagnele Nozeroy Jura	25 %	2 250 €
Autofinancement	25 %	2 250 €
		9 000 €

Cas de subventions Département, Communauté de communes

Organisme	Taux	Montant
Département du Jura	33 %	3 000 €
Comcom Champagnele Nozeroy Jura	33 %	3 000 €
Autofinancement	33 %	3 000 €
		9 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de liaison modes doux entre la colonie et Petit-Villard et arrête les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE